

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 26 octobre 1953.-

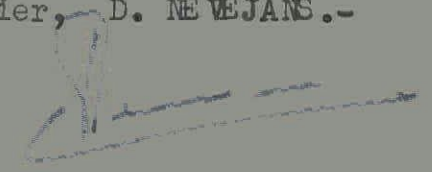
N° 8920 /Huis.-



A Maître HEYAERT, Avocat à
COSTERMANSVILLE.-

Monsieur l'Avocat,

Comme suite à votre lettre n° - en date du
14 octobre 1953, j'ai l'honneur de vous retourner l'exploit de som-
mation à charge de Madame Van Loo, rempli, daté et signé.-
Veuillez agréer, Monsieur l'Avocat, l'assurance de ma considération
très distinguée.-

L'Huissier, D. NEVEJANS.-


BUKAVU, le 14 octobre 1953.
B. P. 265 — Tél. 1688074/
20/10/53/RECOMMANDE/

Monsieur l'Huissier

RUHENGERI.-

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre N°2602/Huis. du 22 septembre 1953.

Il me revient avec persistance que Madame Van Loo résiderait dans le Territoire de Ruhengeri en compagnie d'un Sieur Uyttenhoven au service de Monsieur Stinglhamber.

Il est possible que Madame Van Loo ait omis de se faire inscrire au registre de la population du Territoire. Je vous saurais gré toutefois de bien vouloir relever à l'occasion la présence de Madame Van Loo à la mine de *Kagago*.

Aussi je vous retourne l'exploit de sommation et la somme de 80 francs.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Huissier, l'assurance de ma considération très distinguée.



A. BEYAERT.

Récépissé d'un recommandé — Ontvangbewijs van aangetekende zending

A remplir par le déposant — Door de afgever in te vullen :

Expéditeur (Afzender) : M. *Henrius Tubenburg*
Destinataire (Geadresseerde) : *Loise Puyot*
rue (straat) *Bukatu*
à (te)

A remplir par l'agent des postes — Door de postambtenaar in te vullen :

N° du recomm. Nr. van de aanget. zending	Nature de l'objet Aard van het voorw. (1)	Taxe perçue Geïnde taxe	Timbre AR. Stempel AR.	Timbre à date Datumstempel
--	---	----------------------------	---------------------------	-------------------------------

<i>223</i>	<i>Ar</i>	<i>off</i>		
------------	-----------	------------	--	--

- (1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant. 21 P. - 1952 - 1.500.000 ex.
(1) Bij voorkomend geval, het bedrag van de terugbetaling vermelden.